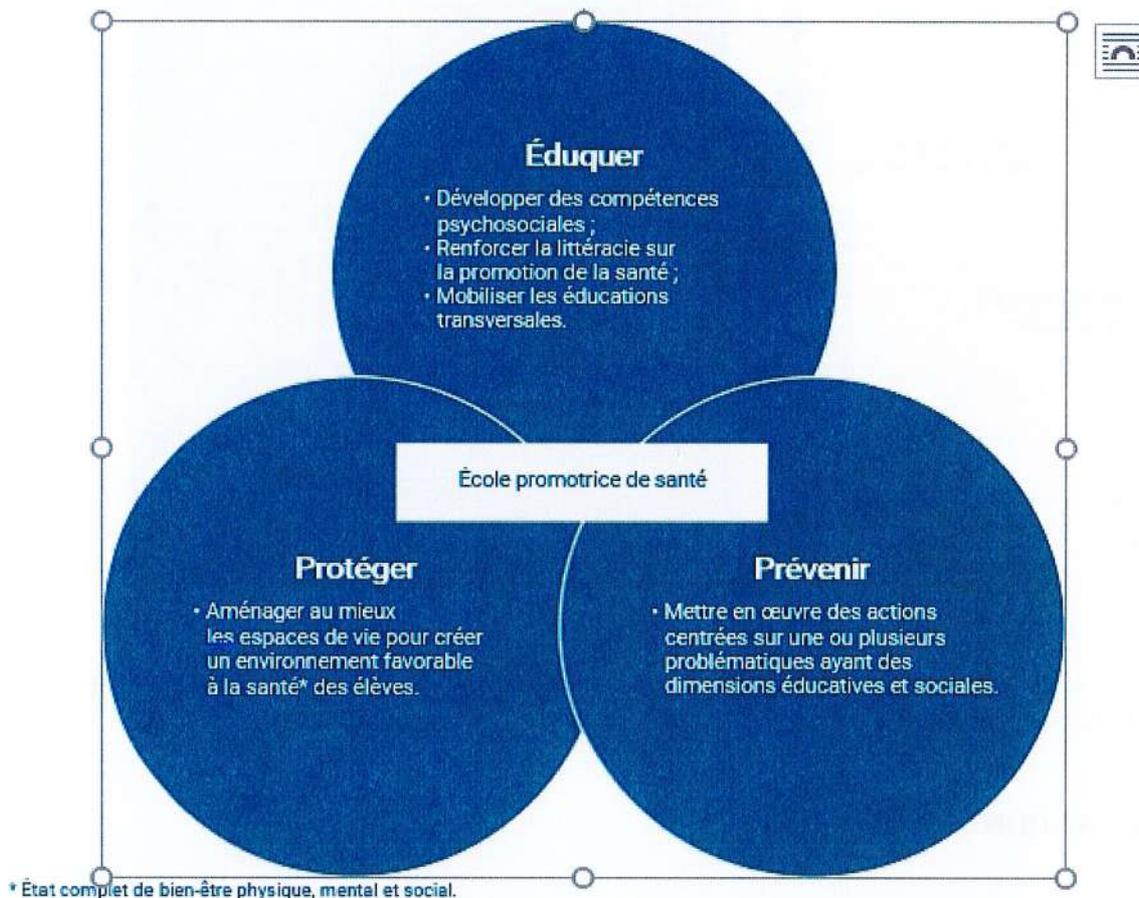


## II- LES AXES DE PROMOTION DE LA SANTE



De plus si la promotion de la santé dans le cadre d'une démarche École promotrice de santé peut prendre plusieurs formes (séances d'éducation à la santé, promotion de l'activité physique, etc.), elle nécessite de s'inscrire dans le continuum éducatif de l'élève à partir du renforcement progressif et continu de ses compétences psychosociales (CPS).

L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a défini, en 1993, les compétences psychosociales comme étant « la capacité d'une personne à répondre avec efficacité aux exigences et aux épreuves de la vie quotidienne. C'est l'aptitude d'une personne à maintenir un état de bien-être mental en adoptant un comportement approprié et positif à l'occasion des relations entretenues avec les autres, sa propre culture et son environnement »

L'OMS propose une liste de dix compétences impliquées dans la capacité de faire face aux événements de la vie. Elles sont présentées par paires complémentaires comme suit dans le tableau ci-dessous